

Restaurons l'église Notre-Dame de La Charité-sur-Loire (Nièvre)

Au 11^{ème} siècle les grands ordres monastiques étendent leur influence. La Charité-sur-Loire, « Fille aînée de Cluny », est un des grands acteurs d'une Europe monastique en marche.



A la Révolution, la vente des biens nationaux marque la fin des six siècles de vie monastique charitoise. Le monastère devient un quartier de ville. Le monument sombre dans l'oubli. Pourtant le prieuré de La Charité-sur-Loire est exceptionnel à plus d'un titre :

- ▶ Prosper Mérimée a très tôt reconnu les qualités de cet édifice en l'intégrant dès 1840 dans la première liste des monuments historiques,
- ▶ Son église est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France,
- ▶ L'ensemble prieural est un témoignage rare d'un « monument/ville », où les Charitois sont venus se loger dans les vestiges de l'ancienne abbaye.



Parce qu'il est primordial de transmettre aux générations futures notre patrimoine, la Ville de La Charité-sur-Loire, propriétaire du monument, assure au mieux la restauration des atouts dont elle a hérité. Aussi, depuis le début des années 2000 un chantier conduit par la Ville redonne progressivement vie au Prieuré : jardin des bénédictins, salles gothiques, salles du 18^{ème} siècle, cloître, toitures...

La priorité est maintenant donnée à la restauration des toitures en concentrant les premiers efforts sur la croisée et les bras du transept.

La pose d'un large échafaudage permettra l'inventaire, non réalisé jusqu'alors, de l'ensemble de la sculpture de la tour lanterne et des premières travées du chœur. Les charpentes et toitures seront reprises à l'identique tout en veillant à créer une sous-toiture destinée à renforcer l'étanchéité de l'ensemble. L'intégralité du réseau d'écoulement des eaux sera réhabilité afin d'éviter les infiltrations périphériques. Enfin, la tour de la Bertrange et le passage de la Magdeleine seront entièrement rénovés.

Devenez mécène de cette restauration en effectuant un don !

La Fondation du Patrimoine reversera votre contribution à la Ville en y ajoutant une aide financière complémentaire destinée à soutenir cette initiative.

Par cette opération, la Ville souhaite permettre au plus grand nombre, particuliers, entreprises, habitants, amis de la commune ou tout simplement amoureux du patrimoine d'apporter son soutien, même modeste à cette restauration indispensable.

Un grand merci à tous ceux qui rendront possible, par leur contribution, cette restauration capitale pour le monument charitois.



Contacts et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de La Charité-sur-Loire - Place du Général de Gaulle - 58400 La Charité sur Loire

03.86.70.16.12 mairie@lacharitesurloire.fr

Ou Association : Les Amis de la Charité sur Loire amis-de-la-chariteloire@wanadoo.fr

Président: Jean-Claude André 06.41.05.64.68

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de € pour la restauration de l'église Notre-Dame de la Charité-sur-Loire

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

- Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église Notre-Dame de la Charité-sur-Loire

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP Ville.....

Tél.....Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association Les Amis de la Charité seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

- Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : Eglise Notre-Dame de la Charité-sur-Loire) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

- Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/43537
Ou
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.